



BAIL COMMERCIAL - Indemnité d'éviction

Par **Fonzie73**, le **19/06/2017** à **14:36**

Bonjour, je m'excuse par avance de renouveler ma question restée sans réponse. je suis propriétaire d'un Studio dont Nexity en a la gestion avec des loyers garantis 12 mois sur 12. Il s'agit d'une résidence étudiante. Mon bail de 9 ans se termine le 31 Août. Je viens de recevoir un recommandé avec une proposition de renouvellement accompagnée d'une baisse du loyer de 15%. Aucune négociation possible. Nexity me menace de me demander des indemnités d'évictions si je ne renouvelle pas ce bail. Je ne souhaite pas résilier ce bail mais je trouve abusif ce procédé. Bien entendu je stresse. Mon avocat m'informe que je ne devrais PAS payer d'indemnité d'éviction car ce n'est pas moi qui souhaite résilier le bail mais Nexity me dit le contraire bien sur. Qui croire? Mon avocat me conseille de répondre à Nexity sous 3 mois par huissier afin de leur signaler que je souhaite continuer le bail mais que je suis pas d'accord sur cette baisse. Il me propose une autre solution qui me plait bien, ne pas répondre à ce recommandé. Cela sous entend que le bail va être automatiquement reconduit et que Nexity n'aura pas le droit de m'imposer cette baisse. Libre à eux de le résilier ensuite mais en tout cas j'éviterai cette indemnité que je trouve honteuse, n'ayant rien demandé. Merci pour vos précieux conseils.

Par **lilas 55**, le **10/12/2017** à **21:20**

je pense que votre avocat a raison . c est sur , votre preneur fait de l intox . et s il est bien installé , je doute qu il s en aille .